



Balade à Port Mahon

### OBJECTIF 2.3

## Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines



**Le tourisme contribue largement à la dynamique économique du territoire, mais aussi à sa fragilité.** Notre territoire bénéficie en effet depuis plusieurs décennies d'une tradition touristique ancienne et plurielle : la qualité de nos patrimoines (espaces, paysages, culture locale, ...), l'accessibilité, la proximité de bassins d'habitat, contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire et à la progression des activités récréatives et sportives. Mais, ce secteur d'activité doit lui aussi évoluer, s'adapter à de nouvelles demandes et se diversifier pour se pérenniser.

Nous souhaitons stimuler et favoriser l'émergence d'un tourisme « Nature & Patrimoine », qui soit un complément actif au tourisme balnéaire en proposant de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés compatibles avec nos exigences de préservation de nos ressources. Nous souhaitons travailler de concert avec l'ensemble des acteurs du développement touristique, dans une démarche de progrès et de qualité en lien avec la Charte européenne du tourisme durable pour construire une offre touristique novatrice et équilibrée. Nous souhaitons agir pour la création d'un parc d'hébergements touristiques ou secondaires éco-performant, dans ses consommations d'eau ou d'énergie. Nous veillons à ce que les activités touristiques, récréatives et sportives n'altèrent pas la qualité de nos milieux et espaces naturels.

Nous voulons ainsi réduire l'impact de l'activité touristique sur les ressources naturelles et responsabiliser les professionnels et les gestionnaires d'équipements par une politique active de formation et d'information.

Nous souhaitons nous positionner comme territoire de déclinaison exemplaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui détermine les conditions du développement durable des sports de loisirs et de plein air. En constituant une offre regroupant les activités de pleine nature, de découverte du patrimoine bâti et culturel, et des produits touristiques « Nature & Patrimoine » en lien avec les démarches déjà existantes (Pays Cathare, Sud de France) nous voulons faire émerger une destination « Parc naturel régional » forte et lisible, et créatrice d'activités.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 32)

- **Mesure 2.3.1** Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise
- **Mesure 2.3.2** Promouvoir le tourisme durable en Narbonnaise



ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.3.1

RÉVÉLER LA DIMENSION « NATURE ET CULTURE MÉDITERRANÉENNE » DE LA NARBONNAISE

Proposer une offre « Nature et Patrimoine » spécifique	Constitution d'une offre regroupant activités, prestations hébergements... et des produits touristiques.	●
	Confortement d'un réseau de professionnels, les animateurs « Nature et Patrimoine ».	●
	Structuration des promenades et randonnées : maillage d'itinéraires de découverte douce du territoire.	●
	Création et animation de produits touristiques environnementaux, culturels et de terroir originaux.	●
Faire émerger une destination "Parc"	Promotion de l'offre "Nature et Patrimoine" et de la destination Parc.	●
	Développement d'un réseau d'acteurs touristiques afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs touristiques de l'Aude ».	●
	Réflexion au niveau régional sur la demande de tourisme de nature et mise en marché des prestations.	●
	Développement d'événementiels et de séjours à thème, liés au patrimoine original du territoire.	●
Proposer une meilleure intégration des patrimoines et du territoire dans l'offre balnéaire	Actions de renvoi des flux touristiques dans le sens d'une complémentarité en littoral et arrière-pays.	●
	Promotion de la richesse et de la diversité des sites et des activités liés à la nature et au patrimoine.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC ET DE SES PARTENAIRES (2010 - 2022)

Proposer une offre « Nature et Patrimoine » spécifique

- Organisation et valorisation, tous les ans, d'une centaine de Rendez-vous du Parc, en collaboration avec des animateurs et associations : sorties naturalistes, activités sportives, animations, balades.
- Professionnalisation du réseau des animateurs « nature et patrimoine » pour répondre aux sollicitations nouvelles des acteurs du patrimoine.
- Structuration des itinéraires de randonnée en collaboration avec le Département de

L'Aude, le SIVOM Corbières Méditerranée, les communes et OTSI concernés. Création notamment du GRP de l'Ancienne frontière occitano-catalane.

- Structuration de réseaux d'hébergeurs touristiques, avec une thématique Birdwatching ou en prévision du développement de la marque « Valeurs Parc ».
- Développement de produits touristiques avec des agences réceptives ou des tours-opérateurs régionaux.

Faire émerger une destination « Parc naturel régional »

- Création de la Stratégie touristique innovante et intégrée du Parc naturel régional de la Narbonne en Méditerranée.
- Reconnaissance des Parcs, dans la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs, comme destinations touristiques et destinations nature d'exception.
- Convention de partenariat 2020-2023 entre la Région, le CRTL et les parcs naturels d'Occitanie pour structurer et promouvoir la destination « Parcs naturels d'Occitanie ».

Proposer une meilleure intégration des patrimoines et du territoire dans l'offre balnéaire

- Aménagement raisonné de sites majeurs (sites du Conservatoire littoral : Sainte-Lucie, Grand Castélou, ancienne saline de Peyriac-de-Mer...) pour une découverte de la nature avec parcours, voire lieux d'accueil du public.



## LE REFUGE LITTORAL DE SAINTE-LUCIE, EMBLÈME DU TOURISME DE NATURE

Le refuge littoral de Sainte-Lucie constitue aujourd'hui une vitrine d'exception pour le tourisme de nature en Narbonnaise, en liaison avec le Domaine du Grand Castérou qui abritera dès 2024 la future Maison du Parc. Avec cet équipement, le territoire dispose à la fois d'une structure d'hébergement originale pour une offre de court séjour autour du canal de la Robine et d'un site de sensibilisation aux enjeux environnementaux du littoral.

Dès 2011, l'inventaire du patrimoine bâti de la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie a posé la question du devenir de ce Domaine. Édifié au XVII<sup>e</sup> siècle, cet ensemble bâti isolé, en contexte insulaire, a abrité un couvent, propriété des archevêques de Narbonne, puis une exploitation agricole, enfin un relais de chasse. Il se compose de cinq bâtiments d'une surface au sol de 1730 m<sup>2</sup>, formant une rue débouchant sur une maison de maître et son jardin d'agrément.

En 2015, le Conservatoire du littoral et ses partenaires, percevant la valeur et les potentialités de ce patrimoine, décident d'engager un programme pour sa restauration et sa valorisation, afin d'accueillir le public dans ce lieu unique, témoin des activités humaines sur l'île de Sainte-Lucie. Après étude de différents scénarios, ils décident de s'inspirer du site du Phare de Senetosa, en Corse, qui présente des similitudes avec celui de Sainte-Lucie : caractère d'exception, difficultés d'accès, enjeu de sobriété et d'autonomie énergétique... Le Domaine de Sainte-Lucie deviendra ainsi un refuge littoral, en relation avec les activités du territoire, une structure d'accueil accessible à tous via, prioritairement, les mobilités douces. Commencés début 2018, les travaux s'achèvent fin 2022. S'agissant d'un site à forte valeur patrimoniale, le programme a témoigné d'une grande exigence en matière d'architecture et de paysage : respect de l'esprit des lieux, recours à des entreprises spécialisées dans la restauration du bâti ancien, matériaux de provenance locale, prise en compte des sensibilités écologiques du site.

D'une capacité de 30 couchages, en chambres de quatre à six personnes, le refuge est ouvert des vacances de printemps aux vacances de Toussaint et peut accueillir des groupes hors-saison.



## QUESTION ÉVALUATIVE



Dans quelle mesure l'organisation d'une offre touristique de nature est-elle venue enrichir l'offre touristique du territoire (image, activités, emploi...)?

**34** sites naturels ouverts au public dans une démarche de tourisme durable (+4 depuis 2011)

plus de **500KM**

de sentiers de randonnée balisés, dont un GR, deux GRP incluant celui de l'Ancienne frontière occitano-catalane créé en 2014, plus de 10 circuits du patrimoine du Parc

**70 000** visiteurs par an sur les sentiers les plus proches du littoral (relevés écocompteurs) avec la problématique de surfréquentation induite

NOMBRE D'ANIMATIONS NATURE RÉALISÉES ET FRÉQUENTATION ENTRE 2012 ET 2021





**Le socle de l'offre touristique de la Narbonnaise est le tourisme balnéaire estival.**

Les sports de vent et de glisse ont permis de renouveler l'image du territoire, avec des événements comme le Mondial du Vent en avril à Leucate. L'offre touristique de nature favorise l'extension de la saison, véritable enjeu du tourisme en Narbonnaise. La création, avec l'implication du Parc, de plus de 500 km de sentiers de randonnée balisés, dont plus de 10 circuits d'interprétation, a dispensé une offre gratuite de promenades en toute saison. Il est à regretter, toutefois, un problème d'entretien des sentiers balisés dans la partie nord du territoire.

La marque « Valeurs Parc » s'est substituée à la démarche « Nature & Patrimoine ». Elle récompense les hébergeurs touristiques pour leur approche en faveur de la gestion environnementale, en leur attribuant un label national.

Les « Rendez-vous du Parc » donnent lieu à une centaine d'animations par an (balades guidées, découvertes...) proposées par le réseau des Animateurs du Parc entre avril et octobre. Ils contribuent à la vitalité touristique en avant-saison comme en après-saison et, de plus, sont gratuites. Ils ont fidélisé leur public ces dernières années, ce qui peut constituer un écueil, les habitants réservant de plus en plus de places au détriment des touristes.

Des partenaires sont venus renforcer cette

offre de découverte, tels l'Office de tourisme de pôle de la Côte du Midi avec des visites guidées payantes autour de la nature et du patrimoine et l'Office de tourisme de Gruissan avec des balades œnologiques.

Les gestionnaires des sites du Conservatoire du Littoral, en lien avec celui-ci, développent, sur plusieurs d'entre eux, des projets majeurs d'accueil du public pour la découverte d'une nature protégée en bordure de mer ou d'étangs. Ces sites recueillent un réel succès (parfois jusqu'à la surfréquentation, comme à Peyriac) et cette affluence doit rester maîtrisée. En plus des sentiers balisés, ils peuvent être dotés d'établissements recevant du public : l'hébergement du refuge du littoral dans la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et La Maison de la Narbonnaise, future Maison du Parc, en cours de finalisation au Grand Castérou.

Des produits touristiques de nature ont été créés, dans les domaines de la nature, des sports outdoor, de la vigne et du vin, par le Parc, les offices de tourisme (Côte du Midi, Gruissan, Leucate) et dans le cadre du label Vignobles et Découvertes en Narbonnaise et dans les Corbières.

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie témoigne d'une forte implication dans le développement d'une image « nature » et d'un tourisme de nature à l'échelle régionale, en s'appuyant sur le travail des parcs naturels.

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé



ANEXE 2 - OBJECTIF 2.3

**MESURE 2.3.2**

**PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE EN NARBONNAISE**

Développer le partenariat autour des démarches de progrès et de qualité environnementale	Développement d'un réseau d'acteurs du tourisme /Charte européenne du tourisme durable.	●
	Gestion environnementale pour les hébergements touristiques et la restauration (énergie, eau, déchets)	●
	Réduction des consommations d'énergie liées au tourisme et encouragement pour des transports doux.	●
	Participation à la formation des acteurs en se basant sur les compétences existantes.	●
Soutenir la qualification de l'ensemble de l'offre	Marquage des composants de l'offre touristique "Nature et Patrimoine".	●
	Qualification de l'offre touristique dans les référentiels existants (Sud de France, Pays Cathare, Gîtes de France...).	●
Accompagner le développement durable des sports et loisirs de plein air	Sensibilisation des fédérations sportives et des professionnels du tourisme sur l'impact des activités.	●
	Valorisation des activités et sites ayant intégré des pratiques durables ou exemplaires.	●
	Inscription de sites dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).	●
	Mise en place d'une vision territoriale des aménagements sportifs et de loisirs de plein air.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

### Développer le partenariat autour des démarches de progrès et de qualité environnementale

- Participations du Parc à la mise en place de la stratégie de tourisme de nature pilotée par le CRTL Occitanie, dans le cadre de groupes de travail avec les autres parcs naturels de la Région, ainsi qu'à la mise en place et à l'application des stratégies touristiques d'autres partenaires : ADT Aude, Côte du Midi...
- Soutien de la Région en 2022 aux entreprises touristiques, à travers le Pass tourisme et le Contrat de développement d'innovations touristiques, les pass métiers d'art et commerce de proximité. Adoption fin 2022 du Pass transformation écologique pour l'accompagnement des entreprises dans leurs évolutions et exigences environnementales. Adoption prévue en 2023 de dispositifs complémentaires priorisant la transformation écologique des activités et entreprises touristiques.

### Soutenir la qualification de l'ensemble de l'offre

- Labellisation d'hébergements touristiques et de sites accueillant le public, formation des acteurs touristiques. Obtention par le Parc, en 2012, du label « Tourisme & Handicap » pour la maison éclusière de la RNR Sainte-Lucie. Formations pour l'accueil du tourisme ornithologique depuis 2018, sous l'égide du Parc. Labellisation « Valeurs Parc » pour des hébergements en gîtes et chambres d'hôtes en 2022.
- Intégration, dans le cahier des charges de la marque « Valeurs Parc », de critères centrés sur les économies d'eau et d'énergie et la suppression de l'usage de pesticides, à destination des hébergements touristiques (critères issus du retour d'expérience de l'opération pilote « Hôtels et communes économes, cf. 2.4).
- Financement par la Région de l'animation de la marque « Valeurs Parc » dans le cadre du contrat spécifique.
- Accompagnement des professionnels, par la CCI de l'Aude et ses partenaires, vers une démarche de tourisme durable (diagnostics, financements spécifiques, clubs...).

### Accompagner le développement durable des sports et loisirs de plein air

- Structuration des filières promenades et randonnées, par la création et le maintien de sentiers pédestres et cyclistes et de sentiers d'interprétation, sous l'égide du Parc, en partenariat avec le Sivom Corbières Méditerranée pour l'entretien des sentiers au sud du territoire et la création du GRP de l'Ancienne frontière occitano-catalane.
- Structuration des filières sport de nature, à travers la réalisation d'une étude de faisabilité pour la pratique du vélo en 2011. Le Parc a aussi encadré des événements en relation avec les sports de nature en 2016.
- Aide au développement de produits touristiques de nature et d'une nouvelle filière, le birdwatching.
- Réalisation d'un diagnostic des sports de nature en Narbonnaise (2012, actualisé en 2018-2020), qui analyse la répartition des activités et leur degré d'adéquation avec les enjeux de biodiversité, mettant notamment en évidence l'accumulation de pratiques dans les secteurs aux enjeux écologiques les plus prégnants.



### GRP CORBIÈRES MÉDITERRANÉE ANCIENNE FRONTIÈRE OCCITANO-CATALANE : LA RANDO CÔTÉ SUD

De même que l'ouverture du GRP (grande randonnée de pays) du Golfe Antique a marqué les débuts du Parc, la création du GRP Corbières Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane a marqué la présente Charte.

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, de par la diversité de ses paysages et reliefs, offre une large palette de possibilités pour la randonnée. Un enjeu touristique de la Charte 2010-2025 a été de structurer l'offre de randonnée dans la moitié sud du territoire, comme antérieurement dans la moitié nord autour du GRP du Golfe Antique. Ainsi a été créé le GRP Corbières-Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane.

La lisière, géographique et culturelle, entre l'occitan et le catalan a été retenue comme thématique. En lien avec le Comité départemental



de Randonnée de l'Aude, le Parc s'est rapproché du Sivom Corbières Méditerranée qui a pris la maîtrise d'ouvrage du projet. Après une étude foncière et une inscription au PDIIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) de l'Aude, le sentier a été aménagé et balisé, puis inauguré en 2014 avec la publication d'un topoguide dédié. L'ouverture du GRP s'est accompagnée de la structuration de l'offre sur la partie méridionale du Parc naturel régional. Le sentier Cathare a servi d'axe au nord, puis les sentiers de randonnée des communes de Port-La-Nouvelle, Portel, Sigean, La Palme, Roquefort-des-Corbières, Treilles, Caves, Fitou, Feuilla et le nord de Salses (Pyénées-Orientales) ont été mis en réseau, pour un total de près de 300 km d'itinéraires balisés inscrits au PDIIPR/PDESI. Le Sentier cathare et le GRP Corbières Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane sont reliés par le PR de Fraissé-des-Corbières, dessinant une grande boucle et connectant Le Pays Touristique Corbières-Minervois au Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.

### LE BIRDWATCHING PREND SON ENVOL

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée accueille une avifaune d'une richesse exceptionnelle, de par la variété de ses milieux naturels, de par aussi sa localisation sur un couloir principal de migration entre l'Afrique et l'Europe. De plus, les conditions d'observation y figurent parmi les meilleures du sud de la France. 40% des oiseaux présents en Europe de l'Ouest peuvent être observés en Narbonnaise, à différentes périodes de l'année. Fort de ces atouts, le Parc naturel régional a développé le programme d'action « Birdwatching Narbonnaise » : création d'une destination de tourisme ornithologique à destination des clientèles anglophone et francophone, formation des acteurs du tourisme, communication. Ce programme a bénéficié sur trois ans, de 2017 à 2019, du soutien financier du Groupe d'action locale de l'Est-Audois et de la Région Occitanie.



Outils d'aide à la découverte	Information formations	Promotion	Équipement
Édition augmentée et impression du document de découverte Where to watch bird. Conception d'une appli smartphone Birdwatching Narbonnaise. Réalisation d'un film naturaliste Birdwatching Narbonnaise. Création et impression d'une carte bilingue Observons les oiseaux - Watch birds.	Deux formations auprès des Offices de tourisme sur le birdwatching et les spécificités de la clientèle. Formations sur les spécificités de la clientèle birdwatching à destination des hébergeurs touristiques, création d'un réseau d'hébergeurs birdwatching.	Présence au salon Birdfair en 2017, 2018 et 2019. Création d'une page « Birdwatching » sur le site internet www.parc-naturel-narbonnaise.fr Accueil du naturaliste Bill Oddie (magazine Birdwatch) sur le séjour « Birding and Wine tour » en Narbonnaise, insertion de publiportages dans les magazines Birdwatch, Birdwatching. Invitation du journaliste britannique Dominic Couzens en avril 2017 pour un reportage sur la Narbonnaise, publié en 2018. Insertions publicitaires dans des magazines ornithologiques britanniques. Réalisation de cartes postales promotionnelles Birdwatching Narbonnaise.	Thématisation « Découverte ornithologique » du nouveau sentier de randonnée entre le salin de La Palme et la plage du Rouet.

## QUESTIONS ÉVALUATIVES



**Dans quelle mesure les actions menées ont-elles favorisé le développement des démarches de qualité environnementale des différents prestataires touristiques ? Quelle est l'appropriation des valeurs du tourisme durable par les partenaires ?**

**3** sites tests pour l'opération pilote « Hôtels & campings économes » qui a généré jusqu'à 27% d'économie en eau et jusqu'à 17% en énergie et favorisé la suppression totale de pesticides par un camping. Cf. 2.4.1.

**11** hébergements (gîtes et chambres d'hôtes) marqués « Valeurs Parc », à Armissan, Boutenac, La Palme, Leucate et Roquefort-des-Corbières



La marque « Valeurs Parc », qui s'est substituée à la démarche « Nature & Patrimoine » pour les hébergements touristiques gîtes et chambres d'hôtes, intègre un nombre important de critères de gestion environnementale. Les résultats de l'opération « Hôtels et communes économes » ont permis d'élaborer le cahier des charges pour l'attribution de la marque, en y intégrant des critères spécifiques relatifs aux économies d'eau et d'énergie, ainsi qu'à la suppression du recours aux pesticides par les établissements touristiques. Le diagnostic des sports de nature, élaboré par le Parc, recense ces activités et identifie leurs impacts éventuels sur le patrimoine naturel.



### Quelle est l'image touristique perçue du territoire ?

« On déclenche l'envie de venir [en Narbonnaise] d'abord avec le soleil et le climat, puis avec la plage et la nature. » Recueillie dans l'étude des clientèles touristiques qu'a réalisée en juillet 2019 l'Office de tourisme du Grand Narbonne, cette remarque d'un visiteur résume bien la motivation actuelle des clientèles estivales sur le territoire.

Cette étude, à la faveur d'un sondage, a mis en lumière les « Imaginaires de la destination » perçus par la clientèle en fonction des saisons :

- au printemps, « gastronomie, atouts naturels, vent et glisse »
- à l'été, « atouts naturels, ambiances rassurantes »
- à l'automne, « atouts naturels, nature, culture et patrimoine »
- en hiver, « culture, gastronomie, art de vivre ».

L'imaginaire de la Narbonnaise en Méditerranée renvoie fortement à la nature, en adéquation avec l'image des Parcs naturels.

En 2016, dans le cadre de la Stratégie touristique innovante et intégrée (STII) pilotée par le Parc, un diagnostic touristique a été établi à partir d'enquêtes auprès de vacanciers. Ce diagnostic livre de vrais enseignements, par exemple sur l'identité perçue du territoire. Lorsque l'on demande aux touristes de décrire la Narbonnaise en fonction des cinq sens, voici les réponses dominantes :

- une vue : un panorama alliant la plage, les étangs, les Corbières et le Canigou au loin
- un son : le vent
- une odeur : le romarin de la garrigue
- un goût : le sel
- un objet tactile, une texture : la pierre

Le territoire de la Narbonnaise n'est en aucun cas assimilé à l'image d'un littoral bétonné qui, dans la perception de certains touristes, caractérise les plages languedociennes.

Une enquête du CTRL Occitanie, réalisée en 2021 auprès des visiteurs des parcs naturels de la Région, révèle que :

- les parcs naturels sont des territoires bien identifiés par les séjournants, mais pas

réellement perçus comme des destinations touristiques à part entière

- leurs valeurs de préservation et de naturalité prédominent, dans l'image des séjournants, sur les attributs festifs et conviviaux d'une destination touristique. Pour autant, ce socle environnemental doit être considéré comme un pré-requis de l'image touristique des parcs naturels. Ceux-ci offrent la garantie d'un environnement de qualité, d'une grande proximité avec la nature et... d'un éloignement de l'affluence touristique. On séjourne dans un parc naturel d'abord pour se ressourcer, profiter des espaces naturels, passer du temps en famille et, éventuellement, pratiquer une activité sportive ou partager une culture locale. La dimension « bien-être » l'emporte sur le lien social, ce qui soulève ce questionnement : comment passer du contemplatif au « contemplatif » ?

Selon la même enquête, les activités que proposent ou parrainent les parcs naturels sont insuffisamment identifiées et relativement peu pratiquées, tout en apparaissant plus qualitatives que la moyenne. Il en va de même pour les hébergements « labellisés » par les Parcs et pour les programmes d'accueil et d'animation. Il faut veiller, du reste, à ce que l'image des parcs ne soit pas confondue avec celle d'une réserve naturelle, alors que, selon les séjournants, les parcs sont dédiés à la protection de la nature mais ne se distingueraient des autres territoires touristiques ni par des services plus durables, ni par une offre originale.

Une attention doit être portée aux clientèles jeunes, qui connaissent peu le label Parcs et sont plus exigeantes en matière d'environnement, moins convaincues de la valeur ajoutée des parcs naturels en ce domaine.

Si donc une image « nature » émerge en Narbonnaise, il est nécessaire de la travailler pour répondre aux attentes de la clientèle séduite par cette thématique.

### ENQUÊTE EN LIGNE AUPRÈS DES VISITEURS DES PARCS NATURELS D'OCCITANIE

“ Quels sont les 3 mots qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez à un Parc naturel ? ”

Réponses effectives : 1 660  
Source : CTRL Occitanie



## DYNAMIQUE PARTENARIALE



### Tous les signataires de la Charte se sont engagés à faire de la valorisation de la nature et du patrimoine de la Narbonnaise un pilier du tourisme.

Cela s'est traduit tant au niveau collectif qu'à l'échelon des institutions et partenaires. Il existe plusieurs stratégies de promotion institutionnelle et d'organisation des acteurs touristiques dans l'Aude et en Occitanie. Les partenaires veillent à ce qu'elles soient en harmonie et s'emboîtent entre elles comme des poupées russes. C'est dans ce souci d'harmonisation entre les acteurs du tourisme en Narbonnaise qu'a été conçue, sous l'impulsion du Parc, la Stratégie touristique innovante et intégrée (STII, 2019). Co-construite pour favoriser un tourisme de nature et un écotourisme en Narbonnaise, elle a permis d'esquisser le « qui fait quoi » dans le domaine du tourisme durable. Elle vise à l'étalement de la saison touristique par l'exploration de nouvelles thématiques, en renforçant le positionnement du territoire sur l'observation-découverte de ses milieux naturels, en jouant les complémentarités entre ses facettes paysagères (littoral, étangs, arrière-pays). Elle encourage les professionnels à adopter une gestion environnementale et sensibilise les publics à la richesse des patrimoines naturels et culturels, facilitant leur découverte. La fédération et la bonne coordination de l'action collective devraient s'avérer déterminantes pour le développement touristique durable de la Narbonnaise. La Région Occitanie a été un partenaire de taille pour la conception de la STII et pour le développement d'actions touristiques majeures : Refuge du littoral sur l'île Sainte-Lucie à Port-la-

Nouvelle, Maison de la Narbonnaise au Grand Castérou à Narbonne... Le Comité régional du tourisme et des loisirs a réuni l'ensemble des parcs naturels d'Occitanie pour définir une stratégie ambitieuse de développement de tourisme de nature afin que la région devienne une grande destination « nature ». Des actions concrètes, consécutives à de nombreuses réunions, ont déjà vu le jour : produits touristiques de nature, positionnement touristique commun, communication sur la destination Parcs naturels d'Occitanie...

Pendant plusieurs années, l'Agence de développement touristique du Département de l'Aude a positionné sa stratégie autour du « Pays cathare ». En 2022, elle y a ajouté une orientation relative au tourisme durable afin que le tourisme dans l'Aude soit à « impact positif », soutenable pour son environnement et pour les acteurs. Cette orientation s'inscrit totalement en phase avec la STII et, en l'occurrence, l'ADT a associé le Parc à la réflexion pour la mise en place de cette nouvelle orientation stratégique, qui présage de fructueuses collaborations en matière de tourisme durable.

Le Département de l'Aude a régulièrement consulté le Parc naturel régional dans le cadre de la Commission départementale Espaces sites et itinéraires, dédiée aux sports de nature. Membre de cette commission, le Parc a participé à la presque totalité de ses réunions pour émettre un avis sur l'inscription ou la modification de sites au PDESI/PDIPR. Le Département a aussi accompagné financièrement la création ou la modification d'itinéraires de randonnée en Narbonnaise et/ou l'édition ou la réédition de topoguides

dédiés. Le Sivom Corbières Méditerranée, qui détient la compétence « randonnée pédestre » sur la moitié sud du Parc, a consulté et demandé systématiquement le concours du Syndicat mixte du Parc pour toute création/modification de sentier de randonnée. Le montage des dossiers d'inscription au PDIPR/PDESI et de demande de subvention afférente, par exemple pour les PR et le GRP Corbières Méditerranée Ancienne frontière occitano-catalane. Il manque clairement un partenaire comparable au Sivom pour assumer la compétence et l'entretien des sentiers de randonnée dans la moitié nord du Parc. À Fitou, commune du Parc membre de la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, un sentier de randonnée est intégré dans la collection des « Circuits du patrimoine du Parc », inaugurée et complétée en partenariat avec le Sivom Corbières Méditerranée et le Syndicat mixte Rivage.

**La mise en place de l'Office de tourisme de pôle du Grand Narbonne, la « Côte du Midi », en juillet 2021 a permis d'unifier et d'harmoniser les stratégies de promotion et de communication** - jusque-là différenciées par station - sur l'ensemble du territoire, sauf à Gruissan et Leucate, stations balnéaires possédant chacune un Office de tourisme sous forme d'EPIIC. Le Grand Narbonne Tourisme, devenu entre-temps « Côte du Midi », a tissé un partenariat actif avec le Parc, illustré par l'équipement du site touristique et muséographique de la Maison de la Clape, lieu d'interprétation du massif de la Clape et de présentation de son histoire, des savoir-faire traditionnels, de l'environnement du littoral. La « Côte du Midi » et les autres Offices de tourisme

du territoire en valorisent fortement l'image « nature », les initiatives du réseau d'amateurs du Parc et l'offre de sports outdoor.

Le Syndicat mixte du Parc a également participé aux réunions de mise en place du Grand Site d'Occitanie « Narbonne-Méditerranée ». La Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude a soutenu le Parc, notamment pour des actions en faveur de la gestion environnementale des propriétaires d'hébergements touristiques (opération « Hôtels et campings économiques »...), pour le développement du birdwatching ou encore pour l'extension de la marque « Valeurs Parc » aux hébergements touristiques. Cette dernière démarche a été l'occasion de fédérer nombre d'acteurs pour l'élaboration de critères spécifiques : CRTI, ADT, Département, CCI, Chambre d'Agriculture, Relais départemental des Gîtes de France, Accueil Paysan, Côte du Midi...

# Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- Une image de pleine nature qui réinvente la destination touristique de la Narbonnaise en Méditerranée, traditionnellement balnéaire
- Une dynamique et une stratégie harmonisée sur le territoire pour le développement d'un tourisme plus durable et de nature
- La réelle implication des professionnels et acteurs privés du tourisme, en lien avec les fédérations et les chambres consulaires : gestion environnementale, schéma de valorisation des sports de nature, réseau de partenaires pour une offre « birdwatching »...
- La pertinence de la marque « Valeurs Parc », Label national, pour le développement d'un tourisme durable.



## ENTRE DEUX EAUX

- Les carences dans l'entretien des sentiers de randonnée sur la moitié nord du Parc
- La dégradation, en raison d'une fréquentation mal encadrée, de sites naturels devenus vitrines du territoire et victimes de leur succès (site du Dou, par exemple)
- La difficulté à accueillir davantage de sports de nature sur les secteurs lagunaires, saturés ; la difficulté aussi d'un report des usages nautique en mer
- Un tourisme de nature menacé par des épisodes de sécheresse et la fermeture de massifs liée au risque incendie.



## PERSPECTIVES 2025-2040

- La problématique de la surfréquentation des sites par les adeptes d'activités sportives outdoor
- La poursuite de la structuration de la filière birdwatching
- La nécessité de fédérer les stratégies des acteurs pour la structuration, en Narbonnaise, d'un tourisme de nature qui fasse référence
- La nécessité de mettre en place une stratégie d'accueil des publics dans les espaces naturels, partagée entre acteurs du tourisme et acteur de la gestion de ces espaces
- La quête d'un équilibre entre le développement touristique et la préservation d'espaces de tranquillité pour la faune.

### Documents sources POUR EN SAVOIR PLUS

Diagnostic touristique de la Stratégie Touristique Innovante et intégrée sur le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (2016), Vidéo « Hôtels et Campings Économiques Eau, en Énergie et en Pesticides », le Film « (2017), Étude des clientèles touristiques, Grand Narbonne Méditerranée (Côte du Midi) (Juillet 2019), Bilan opération « Birdwatching Narbonnaise », PNR de la Narbonnaise (2019), Diagnostic des sports de nature dans le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, PNR de la Narbonnaise Volume 1 : État des lieux des pratiques, Volume 2 : Analyse par espace naturel (2012, remis à jour en 2018-2020), Enquête réalisée auprès des visiteurs des parcs naturels de la Région, CRTL Occitanie en 2021.

## OBJECTIF 2.4

### Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable



Notre territoire bénéficie d'une dynamique économique reposant en grande partie sur sa vocation résidentielle (artisanat, commerce, services aux particuliers, ...). Elle abrite aussi quelques établissements industriels pouvant présenter un risque industriel pour la qualité de l'eau et des milieux naturels. Aussi, le développement économique responsable représente une forte préoccupation pour le développement durable de notre territoire. Le tissu actif des entreprises artisanales et des entreprises industrielles doit par ailleurs contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines.

Nous souhaitons nous mobiliser fortement, avec nos différents partenaires pour accompagner les entreprises, établissements industriels, les organismes de formation dans des démarches innovantes liées à la qualité environnementale et au patrimoine.

Nous travaillons déjà avec les entreprises et leurs représentants, pour proposer des démarches de management environnemental et la généralisation de bonnes pratiques. En sensibilisant les acteurs économiques à la richesse et la fragilité des patrimoines naturels, nous voulons ainsi montrer que la prise en compte de l'environnement, la maîtrise des consommations en eau et en énergie, la réduction des déchets contribuent à forger une image de qualité et de responsabilité de notre territoire.

Nous souhaitons également appuyer le développement d'une offre locale de qualité pour les entreprises du bâtiment (actions de formation pour une approche globale du bâtiment, promotion des savoir-faire et des labels existants, ...).

Dans nos collectivités et établissements publics, nous nous engageons à renforcer dans l'exercice de nos compétences, notre action quotidienne pour mettre en œuvre concrètement les principes et les recommandations de la Charte en qualité d'Agenda 21 local.

© (Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 29)

- **Mesure 2.4.1** Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine
- **Mesure 2.4.2** Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale

ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.4.1

**FAVORISER, DANS LES ENTREPRISES, L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ET DE DÉMARCHES LIÉES À LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET AU PATRIMOINE**

Appuyer et valoriser les démarches environnementales dans les entreprises	<p>Actions de maîtrise et de réduction des consommations des ressources (eau, énergie).</p> <p>Mise en œuvre de procédés ou de démarches de certification environnementale (p. ex. ISO 14001).</p>	
Appuyer la gestion des déchets des entreprises et du Bâtiment et des Travaux Publics	<p>Sensibilisation des entreprises à la fragilité de l'environnement et la problématique des déchets professionnels.</p> <p>Mise en place d'action démonstrative de collecte et de valorisation et/ou de réduction de la production de déchets.</p> <p>Mise en place et gestion de filières collectives d'élimination des déchets professionnels.</p> <p>Promotion des entreprises locales de collecte et recyclage des déchets.</p>	
Développer une offre locale de compétences pour les petites entreprises du bâtiment	<p>Développement de formations proposant une approche globale du bâtiment.</p> <p>Formation des artisans par la valorisation des savoir-faire et des labels existants.</p> <p>Identification des savoir-faire et des caractères patrimoniaux du patrimoine architectural vernaculaire...</p>	
Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales et créer des passerelles entre producteurs et consommateurs	<p>Création de liens entre les entreprises, les collectivités, les agriculteurs et les filières de production locales.</p> <p>Promotion et développement d'une filière bois énergie.</p> <p>Diversification des énergies renouvelables : biomasse, biogaz et petit éolien.</p> <p>Promouvoir le développement d'une offre locale de produits dédiés à l'éco-construction.</p>	

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC ET DE SES PARTENAIRES (2010 - 2022)

AMEZ - OBJECTIF 2A

**Appuyer et valoriser les démarches environnementales dans les entreprises**

- Signature par 12 entreprises de la Charte d'engagement du Plan Climat en 2015.
- Opération-pilote « Hôtels et campings économes » entre 2013 et 2016, en partenariat entre le Parc et la CCI de l'Aude, pour l'accompagnement de 3 établissements touristiques volontaires dans la réduction de leur consommation en eau, en énergie, et dans la suppression du recours aux pesticides. Le retour d'expérience des établissements est restitué dans une vidéo consultable sur le site internet du Parc depuis 2017 mais, à ce jour, l'opération n'a pas été généralisée au territoire.
- Mise en place, par Le Grand Narbonne, d'un événement de sensibilisation des entreprises au solaire thermique et photovoltaïque.
- Accompagnement, par la CCI de l'Aude et ses partenaires (locaux, régionaux, nationaux) des entreprises dans la limitation de leur impact environnemental et la réduction de leurs consommations d'énergie. Pour les industries : accompagnement des projets de décarbonation des gros émetteurs, de développement des biocarburants locaux et de verdissement des transports (programme Corridor H2, diagnostics environnementaux pluriactivités...). Pour les commerces et CHR : réalisation de pré-diagnostics environnementaux et énergétiques, accompagnement des projets environnementaux (labels, économies d'énergie...).

**Appuyer la gestion des déchets des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics**

- Dans le cadre de la commission de gestion des déchets du BTP (CLIDA, services de l'État, Grand Narbonne, Parc, organisations socioprofessionnelles), deux opérations-pilotes de lutte contre les dépôts sauvages en 2015 et 2017 auprès des professionnels du BTP et négociation pour l'ouverture, sous conditions, de déchetteries du Grand Narbonne aux activités du bâtiment (convention CCI/Grand Narbonne).

### Développer une offre locale de compétences pour les petites entreprises du bâtiment

- Tissage de partenariats entre les services de conseils aux particuliers et les organismes professionnels, pour relier l'offre et la demande. Exemples : les rendez-vous professionnels, organisés avec l'Espace Info Énergie, puis le guichet de la rénovation, dont la CAPEB et la FFB sont partenaires.
- Mise en place de formations Écoartisan.

### Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales et créer des passerelles entre producteurs et consommateurs

- Structuration, sous l'impulsion du Grand Narbonne, des filières innovantes de la croissance verte : gaz renouvelable notamment, écosystème lié à l'éolien flottant.
- Test in situ des petites éoliennes sur le Site expérimental du Petit Éolien de Narbonne (SEPEN) pendant plusieurs années.
- Émergence de démarches d'économie circulaire, à travers la mission portée par Le Grand Narbonne.

### QUESTION ÉVALUATIVE



### Comment l'environnement est-il intégré dans les entreprises, en tant que démarches qualité et/ou en tant qu'objet social de l'entreprise ?



Le territoire, porté par la politique d'attractivité économique du Grand Narbonne, témoigne d'une réelle dynamique pour l'accueil d'entreprises en lien avec la croissance verte.

L'appui aux entreprises provient essentiellement des partenaires du Parc naturel régional, au regard de leurs compétences : Le Grand Narbonne via son service Développement économique, les chambres consulaires et les organismes professionnels (FFB, CAPEB...). Les initiatives du Syndicat mixte du Parc auprès du monde de l'entreprise ont pris le plus fréquemment la forme d'actions pilotes sur la base du volontariat. Ces opérations, mises en place à des fins de démonstration et d'exemplarité, ont très souvent abouti à des résultats probants, mais sans qu'il soit possible d'en reproduire et d'en massifier les méthodologies.

La Chambre des métiers de l'Aude, la Fédération du BTP 11 et la CAPEB s'accordent sur un même constat : le hiatus entre les exigences environnementales et la réalité économique pour le monde de l'entreprise. L'approvisionnement en écomatériaux et en achats responsables, par exemple, est plus coûteux ; il peut même rejallir sur l'empreinte carbone lorsqu'il n'existe pas de fournisseur de proximité. S'agissant des engins de chantier, le faible développement des solutions de mobilité électrique ne laisse guère entrevoir de marges de réduction de la consommation d'hydrocarbures. Selon les trois organismes, l'environnement ne peut se tailler une place durable au sein des entreprises que s'il est incitatif économiquement. Les formations relatives au chauffage d'origine renouvelable ou au solaire photovoltaïque, filières porteuses, intéressent les entreprises. De même, celles-ci se sont dotées des compétences et des labels en matière de rénovation thermique et énergétique. Elles sauront aussi s'adapter à la démarche ZAN si le modèle d'habitat urbain privilégie la densification et la rénovation.

En attendant que l'environnement parvienne au centre de l'équation économique, les entreprises témoignent d'une prise de conscience progressive. Des systèmes de régulation de l'eau apparaissent sur les chantiers. Des efforts ont été réalisés pour la gestion des déchets, au lendemain d'actions collectives de lutte contre les décharges sauvages, mais un accès plus large des professionnels aux déchetteries (par exemple le dimanche) est souhaité. Enfin, les trois organismes soulignent la pertinence des caps fixés par la nouvelle Réglementation Environnementale pour 2025 et 2028 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone.

ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.4.2

APPUYER LES COLLECTIVITÉS DANS L'INNOVATION  
ET LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Optimiser l'usage domestique de l'eau	<p>Informier et conseiller les particuliers sur les solutions individuelles de gestion économe de l'eau.</p> <p>Gestion économe des usages et des consommations en eau collectives et individuelles.</p>	
Réduire et valoriser les déchets ménagers	<p>Participation à la mise en œuvre du PDEDMA (actions pilotes « foyers témoins »).</p> <p>Programme de sensibilisation des particuliers: réduction de la production individuelle, tri, valorisation recyclage.</p> <p>Débouchés et utilisation de compost issu des boues de station d'épuration domestique et déchets verts.</p> <p>Promouvoir la valorisation énergétique des déchets bois industriels et des bois d'élagage.</p>	
Être exemplaires et innovants en matière d'économie d'énergie	<p>Promotion de dispositifs innovants et de nouveaux outils incitatifs à destination des administrés.</p> <p>Création d'un « club énergie » des élus visant à mutualiser les pratiques d'efficacité énergétique.</p> <p>Réduction des consommations d'énergie liées au transport de marchandises et de passagers.</p>	

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

Optimiser l'usage domestique de l'eau

- Opération « Communes économes » avec le Parc en 2017 : 12 communes volontaires mobilisées dans un challenge de réduction de 20% de leurs factures d'eau et d'énergie. Audit de consommation et préconisations individuelles, « Form'action » collective portant sur les plus gros postes de consommation, suivi de la mise en œuvre des actions d'économies en règle directe ou en accompagnement technique « gagnant-gagnant » sous l'encadrement du Parc, capitalisation puis diffusion territoriale du retour d'expérience des 12 communes en 2023.
- Opération « Défi familles économes » animée par Le Parc avec l'appui de communes du Grand Narbonne et le soutien de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et de la Région Occitanie (cf. Action phare).

L'opération a aidé 150 familles « témoins » à réduire leurs consommations d'eau et d'énergie et à supprimer l'utilisation de pesticides. Le recrutement des familles a été réalisé avec l'aide des communes qui ont mobilisé leurs réseaux associatifs et/ou sociaux. Le Grand Narbonne a contribué à l'élaboration du kit de petits équipements hydroéconomes remis à tous les participants. Cf. aussi 2.1.2.

- Programme IRRIAL'EAU (Cf. Action phare): mise en place d'un pilote grandeur nature de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de 80 ha de vignes à partir de la station d'épuration de Narbonne-Plage. Engagement de projets concrets de REUT à Sigean et Leucate La Franqui après étude de pré-faisabilité sur l'ensemble du parc de station d'épuration de l'agglomération. Cf. 2.1.

Réduire et valoriser les déchets ménagers

- Mise en œuvre par Le Grand Narbonne de sa politique de tri et réduction des déchets: gestion de trois filières de valorisation (matière, organique, énergétique), incitation au compostage individuel via la distribution de composteurs domestiques moyennant 10€, création de points d'apport volontaire et d'un réseau d'ambassadeurs du tri, lancement fin 2021 du Plan local de prévention des déchets du Grand Narbonne. En outre, 4 des 9 déchetteries sur le périmètre d'étude de la révision de la Charte acceptent aussi les déchets professionnels des artisans, sous conditions.
- Participation des communes et du Grand Narbonne à l'opération-pilote « Lutte contre les dépôts sauvages » (cf. objectif 2.3): implication dans les inventaires de dépôts sauvages; la diffusion du kit d'information-sensibilisation auprès des habitants; le nettoyage en règle communale, sous l'encadrement du Parc, des sites dégradés; la contribution du Grand Narbonne sous forme de campagnes de communication et d'un dispositif d'accompagnement exceptionnel auprès des communes engagées pour le traitement des déchets issus du nettoyage des dépôts sauvages (sous la coordination du Parc).

## Être exemplaires et innovants en matière d'économie d'énergie

- **Engagements des collectivités en faveur de l'éco-exemplarité, dans le cadre du Plan Climat 2013-2018 puis du PCAET 2019-2024.** La Ville de Narbonne et Le Grand Narbonne, avec l'accompagnement du Parc, ont demandé un BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) de leur patrimoine avant même l'obligation réglementaire et Le Grand Narbonne mène des actions (formation des agents...) relatives au volet « patrimoine et services ».
- **Quête de l'éco-exemplarité au sein du fonctionnement interne du Syndicat mixte du Parc :** dématérialisation, télétravail, recyclage... Le projet de Maison du Parc, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Narbonne, est Labellisé Bâtiment Durable Occitanie - Argent.
- **Prestation de « Conseils en orientation énergétique » pour toutes les communes du Parc naturel régional** jusqu'en 2011, avec un diagnostic des consommations énergétiques et des recommandations pour la réduction et l'optimisation des consommations. Une démarche prolongée par l'opération « Communes économes » avec Le Parc (Cf. supra).
- **Création en 2019 du Club climat des communes** qui, dans le cadre du PCAET, offre aux communes un lieu d'échanges sur des thèmes d'actualités. Cinq réunions ont été organisées, relatives par exemple au solaire, à la fraîcheur en milieu urbain.
- **Montée en puissance de la dynamique « Éclairer mieux »,** qu'accompagnent le Parc naturel régional et des acteurs tels que le SYADEN. « Le Jour de la Nuit » a été décliné par 13 communes depuis 2015. Au début 2023, 6 communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public, contre aucune en 2010. De nombreuses communes ont engagé la rénovation de leurs équipements d'éclairage public, notamment via les fonds CEE TEPCV dans le cadre d'une action coordonnée par Le Grand Narbonne. Une étude du Parc sur la pollution lumineuse amorce la prise en compte de cette problématique en croisant les enjeux socio-économiques, paysagers et naturalistes.
- **Amplification de l'accompagnement des communes grâce à l'action du SYADEN pour la mise en œuvre de conseils en énergie** partagée ou de diagnostics d'éclairage public. Au début 2023, 11 communes disposent d'un diagnostic de leur éclairage public. Une convention de partenariat SYADEN-Parc rend lisible la complémentarité de l'action. Le SYADEN a également animé le contrat EnR thermique qui a permis l'accompagnement de projets au sein des communes.
- **Déploiement d'une forte dynamique en faveur du solaire photovoltaïque sur le bâti communal :** une action groupée est en cours de structuration par Le Parc et Le Grand Narbonne, à partir du cadastre solaire.
- **Pour les mobilités douces et la réduction de l'empreinte carbone des déplacements :** mise en place d'un plan vélo par Le Grand Narbonne, qui agit simultanément sur le déploiement des transports en commun. Déploiement, par le Département de l'Aude, d'une plateforme gratuite de covoiturage.
- **Mobilisation territoriale pour la mixité (voyageurs + fret) de la ligne nouvelle** Montpellier-Perpignan.



### LE PROGRAMME IRRIALT'EAU ET LA RÉUTILISATION DES EAUX À TAILLE RÉELLE

Expérimentation inédite, Irrialt'eau vise à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) des stations d'épuration pour l'irrigation de la vigne. Ce programme résulte de l'engagement conjoint du Grand Narbonne, de l'Inra, de Veolia, de la Cave coopérative de Gruissan et d'Aquadoc. Lancée en 2013, l'expérimentation perdure sur la station d'épuration de Narbonne-Plage et permet d'irriguer 1,6 ha.

Entre 2016 et 2018, un observatoire scientifique et technique a été créé pour asseoir les résultats obtenus. Les conclusions prometteuses de la phase expérimentale et l'intérêt que celle-ci a suscité localement ont conforté Le Grand Narbonne dans sa volonté de poursuivre l'action, pour développer la réutilisation maîtrisée et encadrée des eaux usées sur son territoire.

Aussi, en octobre 2019, Le Grand Narbonne a décidé la mise en place d'un démonstrateur de la réutilisation des eaux à taille réelle d'exploitation, à Gruissan, à partir de la station d'épuration de Narbonne-Plage, afin d'alimenter 80 ha de vignes en partenariat avec l'ASA de Gruissan (co-maître d'ouvrage). Intitulée Irrialt'Eau 2.0, l'action a obtenu l'autorisation de REUT en 2020 et a été mise en service opérationnellement fin 2022. En parallèle, afin de disposer d'un outil objectif d'aide à la décision, Le Grand Narbonne a caractérisé le potentiel de chaque station d'épuration de son territoire, selon une analyse multicritères (technique, financière, environnementale) intégrant les effets collatéraux sur les milieux récepteurs.

Au terme de cette analyse, le déploiement de REUT a fait l'objet d'une étude plus approfondie sur les sites de Sigean et de Leucate-La Franqui. Les projets sont en cours d'étude et d'optimisation.

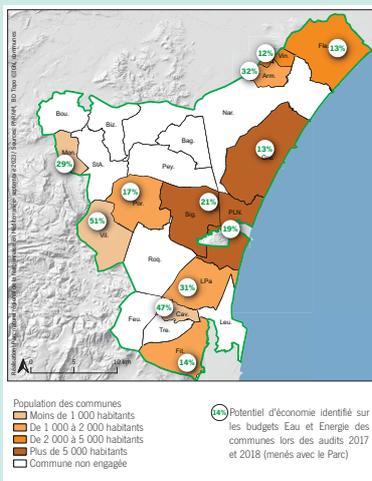


## LES DÉFIS ÉCONOMES DU PARC

Familles, hôtels et campings, communes, tous économes ! Depuis 2013, le Parc naturel régional a animé plusieurs opérations pilotes pour la réduction des consommations d'eau et d'énergie et la suppression du recours aux pesticides :

- le « Défi familles économes » a rallié 150 familles témoins entre 2013 et 2018. L'opération s'est traduite par une baisse constatée d'environ 12% des consommations et de nombreuses astuces testées pour l'entretien des jardins sans pesticides. Elle a contribué à de multiples objectifs de la Charte, par son approche innovante, fondée sur le croisement des thématiques et sur une forme d'implication et de partage d'expérience entre les foyers
- l'opération « Hôtels et campings économes » a porté sur 3 établissements professionnels en 2014 et 2015, générant une économie de 13% à 27% sur les consommations en eau, jusqu'à 17% sur les consommations en énergie, ainsi que la suppression totale des pesticides pour un camping
- l'opération « Communes économes avec le Parc » a commencé en 2017 auprès de 12 communes, volontaires pour relever un challenge : réduire d'au moins 20% leurs factures de consommation en eau et en énergie.

Cette phase de démonstration et d'expérimentation a donné lieu à des animations collectives, des accompagnements techniques et méthodologiques, des formations et ateliers pratiques. Dans le prolongement, le Parc s'est engagé dans un cycle de capitalisation, valorisation et diffusion des retours d'expériences de ces opérations, afin de reproduire les méthodologies de travail et de massifier à l'échelle du territoire les résultats obtenus. Plusieurs guides et supports de retour d'expérience sont d'ores et déjà à la disposition des élus et acteurs du territoire, d'autres le seront prochainement.



POTENTIEL D'ÉCONOMIE SUR LES CONSOMMATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ÉNERGIE, AU SEIN DES COMMUNES ÉCONOMES AVEC LE PARC

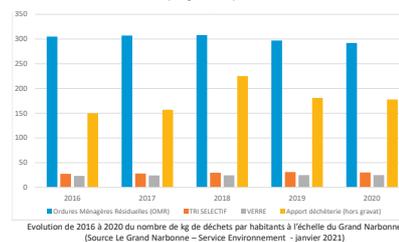
## QUESTION ÉVALUATIVE



Comment les partenariats tissés entre les collectivités et le Parc ont-ils permis d'optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets ?

- 6** communes ayant adopté l'extinction de l'éclairage public, 11 ayant réalisé un diagnostic de leur éclairage public
- 12** communes engagées dans l'opération « Communes économes avec le Parc »
- 7** communes engagées dans l'opération « Lutte contre les dépôts sauvages »
- 12** audits et feuilles de route pour la réduction des consommations communales (eau, énergie)
- 6** « Form'actions » collectives des communes sur les plus gros postes de consommation (eau, énergie)
- 8** inventaires communaux des dépôts sauvages avec priorisation du nettoyage de sites dégradés
- 520** tonnes de déchets retirés de la nature
- 1** site de dépôt sauvage réhabilité avec renaturation intégrale
- 5** clubs climat des communes, mobilisant largement les 43 communes membres du Parc et du Grand Narbonne

PRODUCTION DE DÉCHETS À L'ÉCHELLE DU GRAND NARBONNE (en kg/habitant)





Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a impulsé, auprès des communes, une dynamique de réduction des consommations d'énergie, relayée par les EPCI et le SYADEN. La mutualisation des moyens et la bonne complémentarité des interventions ont permis une bonne couverture du territoire. Toutefois, les communes ont besoin d'un accompagnement durable, notamment pour atteindre l'éco-exemplarité figurant parmi les objectifs 2030 du PCAET :

- mutualisation des expériences et compétences des collectivités
- un économe de flux
- -12% sur les consommations du patrimoine public d'ici 2030.

Dans le cadre des opérations-pilotes du Parc, la pertinence de l'approche couplée énergie-eau-pesticides a généralement été reconnue. Des demandes fortes ont été exprimées en faveur du partage collectif des résultats sur le territoire et de la possibilité d'« échanger entre communes », sur le principe du Club climat des communes.



### Dans quelle mesure les collectivités et les acteurs économiques contribuent-ils à la gestion économe et à la protection des ressources du territoire ?

De manière globale, les acteurs publics et économiques du territoire s'inscrivent dans des dynamiques positives d'actions et de partenariats pour la gestion économe et la protection des ressources locales. Néanmoins, la tendance au sein des entreprises reste à amplifier et à accompagner. La part de l'industrie dans les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre souligne la nécessité d'agir tout spécialement auprès du monde entrepreneurial. La proportion du tertiaire dans la consommation énergétique du territoire avoisine les 11,9%, avec une tendance à la baisse entre 2013 et 2017. Les communes soucieuses de sobriété et d'exemplarité ont besoin d'un réel

accompagnement dans la durée, pour concrétiser leur potentiel de réduction des consommations d'énergie.

Il reste que les collectivités et acteurs économiques sont parfois difficiles à mobiliser et que certaines opérations pilotes, démonstratives, ne sont pas étendues à l'ensemble du territoire du Parc, faute de capacités d'animation suffisantes au sein des structures relais.

En tout état de cause, l'impact global des dynamiques reste difficilement mesurable, par manque d'un véritable observatoire des ressources, mutualisé ou centralisé, sur le territoire.



## DYNAMIQUE



## PARTENARIALE

La création du SYADEN (Syndicat audois d'énergies et du numérique) et celle de l'AREC Occitanie (Agence régionale Énergie Climat) illustrent l'évolution positive, sur la période 2010-2022, de l'accompagnement des collectivités en matière de sobriété énergétique et de gestion économe des ressources. Une convention de partenariat avec le SYADEN, par exemple, a permis de mutualiser les actions et de rendre lisible la complémentarité des interventions.

Les partenariats et collaboration avec la CCI se sont traduits par des opérations ponctuelles (p. ex. « Hôtels et campings économes », lutte contre

les dépôts sauvages). Les actions partenariales déployées avec la Chambre des Métiers et les autres structures socioprofessionnelles du bâtiment se sont essentiellement inscrites dans le cadre de l'Espace Info Énergie, porté par le Parc jusqu'à fin 2020. Dès lors que ce dernier n'est plus porté par le Parc, le nombre d'actions impliquant le Parc ou portées par celui-ci auprès des professionnels du bâtiment a diminué. Les relations de proximité, avec les communes propices au développement de partenariats (« Communes économes », Form'Action, Club climat des communes) s'avèrent être clairement efficaces.

# Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- Une action dynamisante du Parc sur l'appui aux communes, bien relayée par le SYADEN et les EPCI
- Une expertise technique du Parc favorisant une approche pratique et encadrée, avec les communes, par une animation territoriale de proximité
- La pertinence d'une approche conjuguant économies d'énergie, économie de la ressource en eau et suppression de l'usage des pesticides.



## ENTRE DEUX EAUX

- Une mise en œuvre encore trop ponctuelle, malgré sa pertinence, du décloisonnement public-privé.



## PERSPECTIVES 2025-2040

- Un besoin d'accompagnement des communes qui perdure
- La nécessité de propager les démarches-pilotes sur l'ensemble du territoire, donc de garantir une animation territoriale et un accompagnement de proximité dans le temps
- La structuration souhaitable d'une filière locale d'éco-construction
- Un enjeu majeur: l'accompagnement de la mutation de l'économie locale vers la décarbonation et la sobriété vis-à-vis des ressources, par exemple pour la réduction des consommations énergétiques dans les transports de marchandises, problématique insuffisamment investie à ce jour
- Le besoin, formulé par les communes, d'un partage collectif d'expériences et de résultats.

### Documents sources **POUR EN SAVOIR PLUS**

Fiches formations communes économes - Bilan opération communes économes avec le Parc...



Vivre le Parc  
et sa dynamique avec  
les acteurs et habitants

Le troisième volet de notre projet concerne les modes de coopération locale comme notre capacité d'ouverture et d'échanges avec les territoires voisins ou plus lointains. Ce volet du projet s'adresse non seulement aux habitants et à leurs représentants, mais également aux visiteurs qui séjournent ou visitent notre territoire. Car, le Parc n'est pas un projet d'experts, mais un territoire de vie. Notre choix est de promouvoir les liens qui unissent les hommes à la nature et à la culture d'ici.

Nous devons par ailleurs sensibiliser et susciter des changements de regards ou de comportements, de nouvelles approches, permettant de ne pas traiter l'environnement à part, ou trop tard. L'éducation à l'environnement et plus largement à tous les patrimoines, l'interprétation et l'action culturelle sont fondamentales, pour les jeunes et pour tous les publics.

Il s'agit aussi de définir une stratégie d'accueil des publics adaptée à la diversité des usages et de donner à comprendre la richesse et la fragilité de nos patrimoines.

Cette ambition doit nous permettre d'assumer pleinement notre vocation d'accueil : accueil de nouvelles populations, accueil de touristes et visiteurs, et de favoriser notamment par la rencontre et l'échange l'appartenance et l'appropriation du territoire.

Extrait de la Charte du Parc 2010-2025 > p. 25

## OBJECTIF 3.1

### Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire



Depuis la création du Parc naturel régional, l'organisation territoriale de la Narbonnaise a profondément évolué, comme l'ensemble du territoire national, avec l'émergence de nouvelles intercommunalités, l'organisation des territoires en pays, la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion et de planification territoriale, notamment en matière d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale).

Cette situation inédite a parfois produit un sentiment de confusion et d'enchevêtrement institutionnel, peu favorable à la lisibilité des politiques publiques.

Nous avons tiré les leçons de cette situation et souhaitons mettre en valeur le rôle et les compétences de chacun dans la mise en œuvre de notre projet de territoire. Et nous devons certainement aller encore plus loin dans nos modes de coopération locale et la mutualisation de nos métiers au service du développement durable de la Narbonnaise.

Malgré la jeunesse de notre Parc naturel régional, la procédure de révision montre par ailleurs l'attachement des habitants aux valeurs de notre projet et leurs sensibilités aux problématiques de l'environnement, des paysages, du développement durable ou de la culture. On relève en effet une forte attente de connaissance et d'information, un désir d'échange et de participation, une volonté d'action partagée.

Nous devons répondre à ces attentes en offrant aux habitants et acteurs locaux différentes possibilités de s'impliquer dans la vie du Parc, et en partageant les connaissances acquises sur nos patrimoines avec le plus grand nombre. C'est une condition majeure pour susciter l'adhésion et l'envie de contribuer, chacun à sa manière, à l'action collective. Le Parc est en effet le projet de tous et de chacun. Nous devons affirmer notre responsabilité d'information, d'éducation, de sensibilisation et de responsabilité citoyenne.

Conformément à la vocation d'ouverture et d'échange de notre territoire (« carrefour » de l'espace méditerranéen, situation transfrontalière), nous souhaitons également renforcer les liens avec les territoires voisins et nous inscrire dans une dynamique de réseaux de territoires : réseaux régionaux, nationaux, ou internationaux.

Nous souhaitons préserver cet esprit d'ouverture, de solidarité et de coopération pour nous enrichir de l'expérience des autres, et témoigner de notre propre expérience, reconnue dans certains cas, comme exemplaires.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 30)

- **Mesure 3.1.1** Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large
- **Mesure 3.1.2** Partager le projet avec les habitants

ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

MESURE 3.1.1

**PARTAGER LE PROJET AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE  
ET S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE PLUS LARGE**

Coopérer localement pour privilégier la co-construction des projets	Mise en place d'une conférence de territoire de toutes les institutions locales.	●
	Création de groupes de travail, commissions ou comités dans le sens d'un partage des responsabilités.	●
	Établissement de liens et modes de travail en commun entre les différentes structures (EPCI, SCot, Pays, Parc).	●
	Regrouper les Conseils de développement et conseils consultatifs dans une seule instance de concertation.	●
Engager des partenariats dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux	Participation au réseau des Parcs naturels régionaux du Languedoc-Roussillon.	●
	Participer à la dynamique des réseaux de territoires ou thématiques (GEE-Aude, ENP, GRAINE, FD PNR, RNF).	●
	Participation au réseau national Agenda 21.	●
	2 ou 3 projets de coopération décentralisée prioritairement dans le réseau RAMSAR (Bégin, Sud Méditerranée).	●
Participer et mettre en place des projets dans le cadre de l'arc latin et méditerranéen	Coordonner et suivre des projets de dimensions européennes (LIFE +, JEUNESSE, CULTURE...).	●
	Profiter de la situation géographique du territoire de la Narbonnaise, proche de la frontière Espagnole.	●
	Cohésion des programmes avec les zones transfrontalières.	●
	Intégration de l'action dans les réseaux existants (SUDOE, MED).	●
	Suivi, veille, information et accompagnement des collectivités financements européens.	●

**Coopérer localement pour privilégier la co-construction des projets**

- Conventionnements avec les principaux partenaires du Syndicat mixte du Parc sur la durée de la Charte : chambres consulaires, intercommunalités, Ligue de protection des oiseaux, CAUE, Office national des forêts, ONCFS, Agence de l'eau, ADEME...
- **Coopérations de proximité avec le Parlement de la Mer** créé en 2013 par la Région, avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, avec le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes.
- **Promotion de la destination Parc avec le Comité régional du tourisme et des loisirs.**
- **Animation d'un Conseil de développement (Codev) commun au Grand Narbonne et au Parc naturel régional pendant huit ans** (jusqu'au pilotage, par chacune des instances, d'un Conseil de développement indépendant).
- Co-animation du Plan Climat par le Grand Narbonne et le Parc naturel régional, animation d'un Club climat des communes.
- **Co-portage de l'Espace Info Énergie par le Parc**, partenariat sur plusieurs années avec le Pays Corbières et Minervois pour mutualiser les moyens sur l'arrondissement de Narbonne, puis portage par le Parc sur son territoire et Le Grand Narbonne. Service innovant, l'Espace Info Énergie a fédéré nombre de partenaires en faveur d'un territoire sobre en énergie et ouvert aux énergies renouvelables, tant sur la question du logement que, plus transversalement, en réponse aux enjeux climatiques.

**Engager des partenariats dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux**

- **Interventions et témoignages pour un retour d'expérience partagé des actions locales climat-énergie**, auprès d'instances régionales et nationales : DREAL, AREC, Région Occitanie, Enercoop, ainsi qu'au Sommet virtuel du climat et aux Assises de l'Énergie.
- **Participation active à la dynamique des réseaux de territoires ou thématiques** : le Groupe d'éducation à l'environnement de l'Aude, pour l'élaboration d'un programme de découverte nature sur le département, le Graine pour l'éducation à l'environnement, La Fédération des Parcs naturels régionaux de France via une exposition au Jardin du Luxembourg à Paris et l'opération de valorisation des producteurs « Destination Parc » en 2017 à Paris.
- **Présence assidue d'une délégation de la Narbonnaise en Méditerranée aux congrès des Parcs naturels régionaux.**
- **Participation au réseau des Parcs naturels régionaux de Languedoc-Roussillon puis d'Occitanie**, animée par la Région (programme de valorisation de la filière pierre, échanges sur les questions de climat-énergie...)

- En lien avec les enjeux du littoral et du système lagunaire, coopérations avec le Parc naturel régional de Camargue et le Pôle-relais lagunes méditerranéennes en Occitanie.
- Participation au réseau des Territoires à énergie positive animé par le CLER.
- Appui au débat national sur la transition énergétique à travers une séquence sur l'éolien organisée à Gruissan en juin 2018, dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie.
- Coopération avec le Bénin jusqu'en 2015 (cf. Action phare).

### Participer et mettre en place des projets dans le cadre de l'arc latin et méditerranéen

- Participation au projet Terri'Coop de coopération en appui au développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah en Tunisie et sur les zones côtières et rurales d'Occitanie, avec pour thématiques l'invasion du crabe bleu, la pollution plastique en mer, la labellisation des produits de la mer, la permaculture.



### LE CONTRAT DE PARC

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, porteuse d'une ambition forte en matière de transition écologique, de développement durable et de préservation de la biodiversité, a créé un dispositif de contractualisation avec les huit parcs naturels régionaux de son territoire : les contrats territoriaux.

Conclus sur la période 2018-2021 puis renouvelés sur 2022-2027, ces contrats prennent la forme d'un document-cadre quadriennal qui se traduit en programmes opérationnels annuels. Ils consacrent les parcs naturels régionaux comme relais actif des politiques régionales et comme vecteurs

d'expérimentation, laboratoires du développement durable et de la transition écologique.

Le contrat spécifique 2018-2021 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a porté sur 31 projets pour un montant cumulé de 3,88M€ que la Région a cofinancé à hauteur de 400 000€ en fonctionnement et 460 000€ en investissement. Lui a succédé un deuxième contrat sur la période 2022-2027.

Outil essentiel pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire, le contrat de Parc a rendu possible le programme transversal « La Mer monte », des opérations en faveur de la transition énergétique, des démarches de préservation de la ressource en eau avec un travail spécifique pour la restauration de l'étang de Campagnol, ainsi que le déploiement d'un programme d'éducation à l'environnement.

### UNE COOPÉRATION AVEC LE BÉNIN

L'émergence de l'une des premières intercommunalités du Bénin, la création d'une équipe technique pour des actions concrètes à l'attention de cinq communes du littoral béninois, de leur communauté scolaire, de groupements de producteurs... Ces processus sont le fruit d'un projet de territoire formalisé en 2012 entre le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et le Centre intercommunal d'éco-développement des lagunes côtières du Bénin.

Les deux territoires présentent de vastes lagunes côtières reconnues comme « zones humides d'importance internationale » au titre de la convention Ramsar. Leur partenariat a été scellé dès 2007, après un premier projet mis en œuvre en 2003 par l'Agence béninoise pour l'Environnement, avec l'appui de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, pour les zones humides du littoral du Bénin. La coopération a pris la forme d'un accueil mutuel d'élus et de techniciens, d'une assistance technique et de conseils réguliers de l'équipe du Syndicat mixte du Parc.

Le projet de territoire de 2012 s'est décliné en deux volets :

- un appui institutionnel pour organiser l'intercommunalité et l'exercice de ses compétences (financement : Ministère des Affaires étrangères, Direction de l'action extérieure des collectivités territoriales)
- un appui technique pour élaborer et mettre en œuvre la « Route de l'Eau », programme visant à renforcer les services à la population, à développer des activités économiques liées à la lagune et à préserver la biodiversité (financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de la loi Oudin-Santini).

Ce projet exemplaire a porté sur la restauration de dizaines d'hectares de mangrove avec l'appui des communautés villageoises, l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les villages avec la construction d'une vingtaine de bornes fontaines et d'une dizaine de forages, l'amélioration des conditions d'hygiène dans les lieux publics et les écoles, la construction de plusieurs dizaines de latrines, l'expérimentation de nouvelles pratiques en faveur de l'agriculture biologique, un travail en lien avec la communauté scolaire sur les enjeux d'un développement durable...

Malgré le caractère fructueux et novateur de la démarche et la légitimité



France

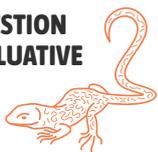
PNRNM

Afrique

Bénin

d'un parc naturel régional à s'impliquer dans une telle coopération, le partenariat n'est pas allé au-delà de 2015. L'engagement initial des élus des deux territoires, condition du succès du partenariat, s'est émoussé au fil du renouvellement progressif des assemblées communales et intercommunales, en France comme au Bénin. Simultanément, la mobilité des agents les plus investis dans le projet, la réduction des moyens alloués et le recentrage des actions du Syndicat mixte n'ont pas permis de prolonger la dynamique enclenchée.

## QUESTION ÉVALUATIVE



### En quoi les dynamiques de partenariats se sont-elles diversifiées ?



La démarche fédératrice du Syndicat mixte du Parc, sa capacité à rassembler des acteurs d'horizons sectoriels variés, est non seulement appréciée mais encore recherchée sur des thématiques émergentes. Un projet comme « Écohabitons Le Parc » illustre cette dynamique de décloisonnement.

La contribution de sociologues, l'expertise de nouvelles compétences, notamment de design de services publics en faveur des pratiques d'intelligence collective, ont été fortement mobilisées, tant par le Syndicat mixte du Parc que par Le Grand Narbonne dans le cadre de ses actions de conseil et d'accompagnement sur l'habitat et l'aménagement du territoire.

L'urgence croissante d'une problématique transversale, l'adaptation au changement climatique, ont accentué la diversification des partenariats et l'approche décloisonnée (p. ex. acteurs de l'eau et de l'énergie). Les travaux menés sur la réduction de la pollution lumineuse favorisent la rencontre entre des acteurs de la sphère énergétique et ceux de la biodiversité.

L'expérimentation d'outils de médiation sous forme de « jeux sérieux » suscite également des coopérations nouvelles entre les acteurs de la sensibilisation, de l'animation, et les experts thématiques.

Le portage, récemment formalisé, du GAL Via Domitia par le Syndicat mixte du Parc est propice à la diversification des partenariats.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- Encours ou partiellement réalisé
- Non réalisé



## MESURE 3.1.2

### PARTAGER LE PROJET AVEC LES HABITANTS

Proposer plusieurs modes de participation pour les habitants	Favoriser l'expression des habitants : conseil consultatif, forum des associations, site internet, bistrot du Parc. Création d'un réseau de médiateurs et de relais locaux pour contribuer à la promotion du territoire.	●
Partager les connaissances et les perceptions du territoire avec les habitants	Construction d'une politique de communication ciblée vers les habitants.	●
	Ouverture plus large vers la société civile (implication plus forte du Parc dans le milieu associatif)	●
	Organisation de « chantiers bénévoles » (nettoyage de sites protégés, formations « pierres sèches »...)	●

### Proposer plusieurs modes de participation pour les habitants

- **Implication des citoyens dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :** chantier participatif d'auto-construction d'une petite éolienne en 2016 aux jardins cheminots de Narbonne, expérimentation d'un réseau d'ambassadeurs du climat sur deux ans (fin 2021-fin 2023), jury citoyen sur les conditions d'acceptabilité de l'éolien terrestre en 2021 à l'initiative de la DREAL

Occitanie. Aussi bien la Charte qualité EnR que le PCAET intègrent des orientations et préconisations pour amplifier l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable (cf. Objectif Z.1).

- **Organisation de chantiers bénévoles en lien avec les communes et les associations :** nettoyage de site protégés, journées d'initiation à la construction en pierre sèche...

## Partager les connaissances et les perceptions du territoire avec les habitants

- Déploiement des sciences participatives, dès 2012 avec les Amis du Parc, à travers l'Observatoire des saisons et ses déclinaisons successives : l'Observatoire de la biodiversité des jardins puis l'Observatoire participatif des oiseaux de jardin.
- Expérimentation sociologique avec l'ADEME et l'Université de Savoie, de 2010 à 2014 dans le cadre de l'Espace Info Énergie du Parc, pour une concertation entre acteurs et l'accompagnement de l'évolution des comportements.
- Enquête immersive dans le cadre de l'étude sur la pollution lumineuse, pour explorer les représentations sociales de la nuit et identifier les leviers d'actions.
- Développement d'une politique de communication du Parc naturel régional vers les habitants : chroniques radios, refonte de la Charte graphique, conception d'un site internet, dynamisation des réseaux sociaux...
- Création de la maquette de la Clape, au sein de la Maison de la Clape à Vinassan : la valorisation des nouvelles technologies (casque virtuel, applis mobiles...) pour diversifier les vecteurs de sensibilisation.
- Aménagement de la future Maison du Parc de la Narbonnaise, sur le site emblématique du Grand Castérou.



### LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL

D'ici 2024, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, actuellement basé à Sigeac, va transférer son siège administratif dans un écrin en adéquation avec l'image et le rayonnement du Parc : le Grand Castérou. Ancienne saline puis domaine viticole, le site se trouve au cœur du paysage emblématique des marais du Narbonnais, propriété du Conservatoire du littoral dont le Parc assume la gestion avec la Ville de Narbonne. Le domaine du Grand Castérou va accueillir, au terme de sa rénovation, un centre d'interprétation des patrimoines naturels et culturels de la Narbonnaise, la Maison de Parc et le chantier d'insertion de charpenterie de marine. Le centre d'interprétation sera doté d'une salle multimédia immersive, d'une salle d'exposition et d'une terrasse panoramique. La Maison du Parc, outre les locaux administratifs du Syndicat mixte, disposera d'une salle à vocation pédagogique pour l'accueil des scolaires, la classe Ramsar. Des parcours extérieurs, ponctués de belvédères, favoriseront la découverte des zones humides et des canaux.

L'opération est soutenue par l'Europe, la Région, le Département, le Conservatoire du littoral, Le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne. Le Parc naturel régional assurera la gestion de l'ensemble du site.

Épilogue d'une démarche amorcée en 2015, l'ouverture prochaine de la Maison du Parc et de la Narbonnaise offrira au territoire une formidable vitrine.



## QUESTION ÉVALUATIVE



### En quoi l'action du Parc est-elle reconnue et partagée par les habitants ?



Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est aujourd'hui bien identifié par la population. Un palier a été franchi : il n'est plus besoin de présenter le Parc. Cette reconnaissance, ce lien qui s'est affermi avec les habitants, résultent des actions culturelles, d'appropriation du patrimoine et de sensibilisation à l'environnement menées par le Syndicat mixte dans toutes les communes. Les soirées « Paysage en chantier », les ateliers de construction d'une capitelle en pierre sèche, les résidences d'artistes dans les villages, sont autant d'initiatives qui marquent les citoyens par leur originalité, leurs enseignements, leur caractère patrimonial et collectif. La pose de panneaux de signalisation (47 au total) du Parc naturel régional aux entrées et sorties des localités-membres, ainsi que le long de l'autoroute, conforte le sentiment d'appartenance au Parc de la Narbonnaise en Méditerranée. Des actions fortes, comme la fin de l'accès des véhicules motorisés sur une partie du littoral, portent clairement l'empreinte du Parc naturel régional, dans la perception des habitants. En revanche, le Parc naturel régional reste insuffisamment perçu comme un animateur des politiques territoriales, des stratégies de transition écologique par exemple. Sa Charte, en l'occurrence, est méconnue. La procédure de révision actuelle est l'opportunité de diffuser des documents de communication grand public sur la présente évaluation et sur la future Charte. La reconnaissance de l'action du Parc par les habitants est liée, d'abord, à sa présence effective sur le terrain, dans les villages, lors de manifestations qu'il organise (p. ex. Les Rendez-vous du Parc) ou pour lesquelles il est, de plus en plus, sollicité.



### De nouvelles habitudes de concertation se sont-elles mises en place ?

Au sein de son périmètre, le Parc naturel régional a innové en délocalisant les réunions de son bureau et de son comité syndical. Celles-ci se tiennent, par rotation, dans les 22 communes membres et offrent l'opportunité d'échanges constructifs avec les élus locaux et avec les agents municipaux, qui sont des interlocuteurs constants du Syndicat mixte et des relais de ses actions. Au-delà du périmètre du Parc, la période de la Charte a vu l'avènement de l'association Inter-Parcs Occitanie, qui porte des actions collectives avec le soutien de la Région, à commencer par la structuration de la filière pierre et la valorisation du tourisme durable.

La dynamique de co-construction impulsée par le Parc sur des actions transversales a favorisé une nouvelle forme de gouvernance des projets. Au travail par commissions thématiques s'est substitué le travail en comité de pilotage, comité dont la composition est établie en fonction de la nécessaire diversité des acteurs et des expertises. Il s'agit d'un vrai changement dans les pratiques, qui permet d'envisager à la fois toutes les facettes et toutes les incidences d'un projet, lui-même déployé au sein d'une stratégie globale de territoire.

## Synthèse



### RÉCOLTE FRUCTUEUSE



- La diffusion, par le Parc, d'une culture de la transversalité pour le pilotage des projets
- Un maillage de coopérations à l'intérieur du périmètre du Parc comme à l'échelle de la Région Occitanie (Inter-Parcs) et à celle du Grand Sud
- Des contractualisations nouvelles qui confortent la dimension du Parc comme animateur des politiques territoriales (contrat de Parc, GAL...) et apportent, dans la durée, des moyens à la hauteur des ambitions.



### ENTRE DEUX EAUX

- L'ouverture à la société civile partiellement réalisée via un Conseil de développement mis en œuvre sur quelques années seulement
- L'association des Amis du Parc qui mériterait un meilleur rayonnement.



### PERSPECTIVES 2025-2040

- Un défi : la remise en jeu du Conseil de développement et son animation effective
- La nécessité d'affiner la perception, par les habitants, du Parc naturel régional comme animateur d'une stratégie de territoire.



Sortie nature scolaire à Bizanet

## OBJECTIF 3.2

### Prolonger l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire



L'éducation à l'environnement et au développement durable doit permettre de faire évoluer les comportements en matière de responsabilité individuelle et collective, de citoyenneté, de relation à l'environnement, par l'adoption de gestes simples et la prise de conscience de la richesse et la fragilité de ce qui nous entoure. Cette ambition s'adresse non seulement aux jeunes publics mais aussi aux habitants, et nombreux visiteurs qui séjournent parmi nous, notamment l'été.

Notre territoire accueille en effet tous les ans près de 200 000 touristes, ce qui constitue une formidable opportunité pour diffuser un certain nombre de messages et attirer l'attention du plus grand nombre sur l'importance de nos comportements, habitudes et gestes quotidiens. Notre action en la matière est d'ores et déjà réputée comme exemplaire, notamment avec l'organisation d'un réseau de prestataires spécialisés (Réseau « Nature & Patrimoine ») qui s'implique toute l'année dans le cadre scolaire comme dans différentes manifestations et actions de sensibilisation destinées au grand public.

La sensibilisation des jeunes publics à la préservation de l'environnement et au développement durable est en effet déterminante pour l'avenir. Elle contribue pour les générations futures à tisser des liens solidaires avec l'ensemble du vivant planétaire, mais aussi à prendre part et à donner du sens à la vie collective. Elle conditionne la pérennité des efforts entrepris aujourd'hui pour préserver la qualité de notre territoire.

Conscients de cet enjeu, nous avons engagé depuis une dizaine d'années une politique ambitieuse avec la majeure partie des établissements scolaires de l'enseignement primaire présents sur le territoire.

Nous devons prolonger ces efforts, en appuyant ces établissements dans leurs démarches de développement durable, en portant notre action au-delà du cadre strictement scolaire, en élargissant notre action aux établissements du secondaire (collèges et lycées), en diversifiant notre outillage pédagogique, ... L'expérience acquise en milieu scolaire doit être élargie à de nouveaux publics (acteurs économiques, décideurs locaux, personnel des collectivités locales, ...), en adaptant nos outils à la diversité des besoins et en expérimentant de nouvelles pratiques d'animation ludique et attractive.



(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 30)

- **Mesure 3.2.1** Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements
- **Mesure 3.2.2** Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement

